



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E15731

VALABLE JUSQU'AU 15/06/2024

ÉDITÉ LE 11/07/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/01/2003

Forme juridique : SARL

Capital : 24 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BERNAY 2003 B 12

Siret : 444 934 913 00013

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 26 18098

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 146877167

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 146877167

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : MAISON DU SANITAIRE ET DU CHAUFFAGE LA SARL

CARREFOUR DE MALBROUCK
ZONE ARTISANALE DU MOUCHEL
27300 CARSIX

Téléphone : 02 32 46 24 37

Portable : 06 72 68 44 97

Site Internet :

E-mail : tba@maisondusanitaire.fr

Responsabilité légale :
LEINSTART (920 019 320) / BASSI THIERRY GÉRANT

Fax : 02 32 44 85 08

Effectif moyen : 26

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	16/06/2020
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	16/06/2020

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE ROUEN
PARC DES COMPETENCES
BATIMENT "NEW LARGO"
RUE DES BOIS ROND
76410 CLÉON

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.